

Département de
LOIRE ATLANTIQUE

Canton de
CHATEAUBRIANT

Commune de LOUISFERT
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOUISFERT, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLOIS, Maire.

Nombre de conseillers

- en exercice : 14 -présents : 12 -absents : 2

Date de convocation : 23 février 2021

Présents :

GUILLOIS Alain	APPER Dominique	GUERIN Soizic	ROUSSEAU Sabrina
BROUYER Christian	MARTIN Sophie	BRADANE Sébastien	ORAIN Sébastien
ADAM Magali	PAGEOT Martine	GUERIF-ROBERT Barbara	CERISIER Jérémy

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : JEUSSE Cédric, DENIEUL François

Le quorum étant atteint, Mr GUILLOIS, Maire, déclare la séance ouverte.

Après avoir désigné son membre Mr Sébastien ORAIN comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS- Année 2021
2. COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES - Année 2021
3. CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES et FINANCEMENT DES TRANSPORTS POUR LES SORTIES PÉDAGOGIQUES - Ecole de Louisfert - Année 2021
4. BONS FOURNITURES SCOLAIRES et SUBVENTIONS VOYAGES D'ETUDES POUR LES ELEVES DU SECONDAIRE - Année 2021
5. CREDITS FOURNITURES ACTIVITES PERISCOLAIRES – Année 2021
6. REMPLACEMENT D'UN POSTE INFORMATIQUE A L'ECOLE MATERNELLE
7. ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE – Programme 2020
8. QUESTIONS DIVERSES
 - Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT
 - Réflexion sur la sécurisation de la circulation dans le bourg

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la dernière séance.

Aucune contestation n'ayant été relevée, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021.

2021/03.01 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS Année 2020

Le Conseil Municipal arrête comme suit la liste des subventions qui seront versées aux associations pour 2021 :

Dénomination	Montant
-LUSTVI Football	805 €
-66 TH Infantry Division.....	135 €
-Office Intercommunal des Sports.....	315 €
-AMADPA Maintien à domicile des Personnes Agées..	105 €
-Instance de Coordination Gériatologique du Canton..	105 €
-ADAR Aide à Domicile en Activités Regroupées	323 €
-ADT Aide à Domicile Temporaire.....	220 €
-ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	31 €
-Louisfert en scène	310 €
-Solidarité femmeS	200 €
-Association des chasseurs la Garenne	135 €
TOTAL.....	2 684 €

D'autre part, il décide d'accorder à l'ALGC gymnastique et country, la gratuité de la salle pour la saison 2020/2021 et à « Louisfert en scène » la gratuité des salles pour leurs répétitions, suivant leurs disponibilités. Il décide également de reconduire une gratuité annuelle des salles municipales pour toutes les associations communales à l'occasion de leurs manifestations sans repas ainsi que 2 gratuités supplémentaires pour l'ALVC pour manifestation sans repas.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

2021/03.02 COTISATIONS A DIVERS ORGANISMES - Année 2021

Le conseil municipal approuve le renouvellement des adhésions aux organismes suivants et le montant des cotisations pour 2020 :

Organismes	Cotisation prévisionnelle
AMF (Association des Maires de France)	271 €
CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)	96 €
FONDATION DU PATRIMOINE	120 €
POLLENIZ	210 €
TOTAL	697 €

2021/03.03 CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES et TRANSPORTS POUR SORTIES PEDAGOGIQUES Ecole de LOUISFERT - Année 2021

Le conseil municipal décide le renouvellement du crédit de 33 € par élève pour l'achat de fournitures scolaires (y compris la fourniture d'encre pour imprimantes), sur la base du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2021/2022. Il accorde un crédit de 890 € pour le renouvellement d'une partie des manuels scolaire pour le primaire et celui du matériel pédagogique pour la maternelle. Il décide également le financement des abonnements aux revues pédagogiques « la Classe » et l'abonnement au magazine petit gibus proposé par l'association fédérative départementale des Maires de Loire Atlantique.

Un crédit de 500 € est alloué pour le financement des transports pour les sorties pédagogiques au cours de l'année scolaire 2020/2021.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

2021/03.04 BON D'ACHAT POUR FOURNITURES SCOLAIRES et SUBVENTION POUR VOYAGES D'ETUDES - Elèves du secondaire - Année 2021

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 33 € par élève pour les voyages d'études organisés au cours de l'année scolaire 2020/2021 par les établissements scolaires du secondaire dont le montant laissé à la charge des familles est supérieur à 100 € par élève.

Il est précisé qu'il ne sera accordé qu'une seule subvention par élève quel que soit le nombre de voyages effectué durant l'année scolaire. Ces subventions seront versées à l'établissement scolaire et viendront en déduction de la participation demandée aux familles.

Il accorde également un bon d'achat de fournitures scolaires de 36 € par élève scolarisé dans le secondaire à la rentrée scolaire 2021/2022 et ayant 16 ans au plus tard le 31 décembre 2021 (pas de conditions d'âge pour les élèves scolarisés à l'ADAPEI).

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2021.

2021/03.05 CREDITS FOURNITURES POUR ACTIVITES PERISCOLAIRES - Année 2021

Le conseil municipal accorde le renouvellement du crédit de 450 € aux animatrices de l'accueil périscolaire pour l'achat de fournitures pour les activités périscolaires au cours de l'année 2021. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020.

2021/03.06 RENOUELEMENT D'UN POSTE INFORMATIQUE A L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché d'achat d'un poste informatique à l'école maternelle à l'entreprise PIXEL IS de Châteaubriant pour un montant de 370 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le marché. Les crédits seront inscrits section d'investissement du budget primitif 2021.

2021/03.07 ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE – Programme 2020

Le conseil municipal décide d'attribuer le marché de travaux de remise en état de la voirie communale – Programme 2020 - à l'entreprise SAS HERVÉ, Route d'Ancenis à 44670 JUIGNÉ-DES-MOUTIERS, pour un montant de 43 855,25 € HT et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise désignée. Les crédits seront inscrits section d'investissement du budget primitif 2021. Le Département a accordé le 18 février 2021 une subvention de 17 901 € pour aider à financer les travaux.

2020/02.08 QUESTIONS DIVERSES

➤ **Communication des décisions prises par le Maire en application de l'art L1222-22 du CGCT :**

- ***Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) – Droit de Préemption Urbain (DPU)***

Date	Décision	Désignation
25/02/2021	Renonciation au DPU	Bien bâti cadastré AA n°90p situé 7bis, rue des chênes (570 m ²)
25/02/2021	Renonciation au DPU	Biens bâti et non bâti cadastrés AA n°156 et 225 situés 3 Pl de l'Eglise (278 m ²)
01/03/2021	Renonciation au DPU	Biens non bâtis cadastrés AA n°244 et 251 situés rue Saint Joseph (1 103 m ²)

➤ **Réunion de la commission Urbanisme -voirie et sécurité**

La commission « Urbanisme -voirie et sécurité » s'est réunie le 25 février 2021 dans le but mener une réflexion sur des aménagements sécuritaires supplémentaires dans le bourg afin limiter la circulation toujours trop excessive de certains véhicules.

➤ **Pétition des riverains de la rue de l'Abbé Cotteux contre la vitesse excessive de certains véhicules dans la voie**

Pétition reçue en Mairie le 26 février 2021. Une première réunion de concertation avec les riverains de la rue est programmée, ainsi qu'une seconde réunion avec les riverains de la rue René Guy Cadou, confrontés au même problème.

Affiché le : **09 MAR. 2021**

Fait à Louisfert, le 05 mars 2021

Le Maire,

Alain GUILLOIS

